



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois projets pilotes de Younous Omarjee adoptés par la commission environnement à Bruxelles

Ce matin, la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a adopté à une large majorité les trois propositions de projets pilotes que le député européen Younous Omarjee avait déposé dans le cadre de l'adoption du budget général de l'Union européenne pour l'année 2016. Les projets pilotes sont des outils permettant à la Commission européenne de planifier dans chaque exercice budgétaire le financement de petits projets novateurs sur une période de deux ans maximum, dans des domaines qui ne sont pas couverts par des programmes européens existants.

Le premier projet pilote déposé par Younous Omarjee concerne la préservation de la biodiversité dans les outre-mer. Il demande à la Commission de réaliser au niveau européen le recensement des espèces et habitats des régions françaises d'outre-mer. Ce travail qui a été réalisé pour toutes les autres régions européennes par le programme CORINE Biotope dans les années 90, n'a jamais intégré les espèces et habitats des régions d'outre-mer. Or ce recensement avait été une étape essentielle pour la création du réseau Natura 2000 et des directives Oiseaux et Habitats, qui s'appliquent donc aujourd'hui dans toutes les régions à l'exception de l'outre-mer français. Avec ce projet pilote, qui pourrait mobiliser près de 2 millions d'euros du budget de l'Union européenne, l'eurodéputé propose la mise en place de cette base de données comme première étape à un futur programme européen plus ambitieux qui serait dédié à la préservation de la biodiversité dans les outre-mer.

Le deuxième projet pilote adopté ce matin vise à financer le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale pour la recherche bio médicale. Ces méthodes alternatives, encore aujourd'hui à l'état embryonnaire ou peu connues, pourraient permettre d'éradiquer un jour les tests sur animaux et mettre fin aux souffrances souvent inutiles infligées aux animaux. Si ce projet était adopté, près d'un million d'euros seraient dédiés au développement de ces méthodes alternatives.

Le troisième projet pilote vise quant à lui à développer en Europe un réseau de structures d'assistance et d'accompagnement des femmes qui souffrent de troubles liés à l'alcool, en particulier pendant leur grossesse, pour tenter de réduire le nombre d'enfants exposés à l'alcoolisation pré-natale et d'atteinte de syndrome d'alcoolisation fœtale. L'Île de La Réunion, qui dispose déjà de nombreuses infrastructures et partenaires volontaires pour la mise en place de ce projet, pourrait en être le territoire pilote et bénéficier ainsi d'un budget de près de 700 000 euros pour sa mise en œuvre.

Si ce vote en commission ENVI n'est qu'une première étape dans le long processus législatif à venir, il est un premier signal positif et un véritable encouragement pour la concrétisation de ces projets pilotes qui demanderont également, pour leur mise en œuvre future s'ils venaient à être adoptés en session plénière, la participation et l'engagement de nombreux acteurs dans ces trois domaines.